



INFO PRESSE

— 22.11.10



ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DE LA PRODUCTION DE BIOGAZ EN FRANCE

ETUDE DE MARCHE ADEME – GrDF SUR LA METHANISATION ET LES VALORISATIONS DU BIOGAZ

Dans le cadre de leur partenariat autour de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, l'ADEME et GrDF publient les résultats de l'étude de marché de la méthanisation¹ et des valorisations du biogaz². Réalisée par le cabinet Ernst & Young, cette étude prend en compte les évolutions de contexte intervenues depuis 2004 tels que la revalorisation d'un tarif d'achat de l'électricité issue du biogaz (2006) et de l'avis favorable de l'AFSSET (aujourd'hui Anses³) sur l'injection de biogaz épuré dans les réseaux de gaz naturel (2008).

Cette étude, basée sur près de 40 entretiens avec des professionnels de la filière, dresse un état des lieux de la production et de la valorisation du biogaz ainsi que les perspectives d'évolution au regard de l'objectif de 23% d'énergie produite à partir de sources renouvelables fixé par le Paquet Climat Européen et le Grenelle Environnement d'ici 2020.

Croissance de la méthanisation

En 2008, la France recense 481 sites de production de biogaz, dont 301 installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) et 180 installations de méthanisation. Ces dernières produisent près de **300 millions de m³ de biogaz** en 2008, soit **près du quart de l'énergie primaire issue de biogaz** (les trois quarts étant fournis par les ISDND). Une grande partie du biogaz issu de la méthanisation est valorisée en électricité ou chaleur.

Les installations de méthanisation appartiennent à 90% aux secteurs de l'industrie et de l'épuration urbaine où elles ont connu une forte croissance depuis les années 1950. Le secteur des déchets ménagers, qui concentre peu d'acteurs, et le secteur agricole, qui se caractérise par des installations de méthanisation de petite taille, viennent renforcer le développement de la méthanisation en France depuis le début des années 2000. L'étude constate également l'émergence de la mutualisation des investissements dans des projets centralisés regroupant des déchets de diverses origines (agricoles, agroindustriels, ménagers).

Des perspectives d'évolution qui varient selon les secteurs

Sans modification majeure du contexte politique et économique, l'étude anticipe un équilibrage entre les installations de méthanisation et les installations de stockage pour la production de biogaz. Ainsi à l'horizon 2020, 6 TWh seraient captés par les installations de stockage et 5,5 TWh seraient produits par les installations de méthanisation, soit pour cette dernière une multiplication par trois en 10 ans.

Pour atteindre cet objectif, l'étude ADEME – GrDF met en avant trois facteurs qui conditionneront le développement de la méthanisation : la **rentabilité des installations**, qui pourra être augmentée notamment grâce à la revalorisation du tarif d'achat de l'électricité et à la création d'un tarif d'achat de biométhane, un **retour**

¹ La méthanisation (encore appelée digestion anaérobie) est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Aboutit notamment à la production de biogaz. Voir AVIS de l'ADEME sur la méthanisation www.ademe.fr/avis

² Le biogaz est un mélange de gaz carbonique et de méthane qui peut être utilisé pour la production d'électricité et de chaleur ou de carburant.

³ Agence nationale de sécurité sanitaire

d'expérience positif des secteurs qui investissent actuellement dans la méthanisation (celui des ordures ménagères en particulier), et une **simplification des démarches administratives**.

Si le développement global de la méthanisation dépend largement des politiques publiques, chaque secteur est spécifique et présente des perspectives différentes* :

- dans le secteur **des ordures ménagères**, 15 installations supplémentaires devraient voir le jour d'ici 2015. Le marché devrait ensuite croître de 1 à 3 installations par an jusqu'en 2020. Il s'agira principalement d'ordures ménagères résiduelles, et non de biodéchets collectés à la source, pratique moins développée.
- **Le secteur agricole**, qui est encore au stade embryonnaire, devrait connaître une croissance de 5 à 20 unités par an en moyenne d'ici 2020. Toutefois, le dynamisme des acteurs de cette filière permettrait un développement beaucoup plus soutenu si les mesures financières incitatives mises en place étaient complétées ou renforcées.
- **Le secteur industriel** étant soumis à de nombreux facteurs macroéconomiques, il est plus difficile d'évaluer son potentiel de développement. L'étude anticipe néanmoins une croissance de 1 à 5 installations par an d'ici 2020.
- **Le secteur des stations d'épuration** devrait connaître une croissance de 2 à 5 installations par an d'ici 2020, principalement sur des unités de petite taille.

Quant à la valorisation énergétique du biogaz, la tendance restera à la cogénération, technologie maîtrisée et connue des opérateurs de l'énergie, avec le développement probable de l'injection dans les réseaux de gaz naturel et l'émergence de la valorisation carburant, actuellement observé à l'échelle européenne.

Méthodologie

L'étude de marché sur la méthanisation et la valorisation du biogaz a été réalisée par le Cabinet d'Etudes Ernst & Young dans le cadre du partenariat ADEME-GrDF. L'édition 2010 est une actualisation de l'étude menée en 2004 sur le même thème. L'étude dresse un état des lieux des installations de méthanisation, de stockage de déchets non dangereux (item qui n'apparaissait pas en 2004) et de la valorisation du biogaz.

40 entretiens qualitatifs ont ainsi été menés auprès d'un échantillon de professionnels de la filière biogaz. Les perspectives ont été validées lors d'un séminaire réunissant ces mêmes professionnels, en présence du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

L'étude et sa synthèse sont disponibles en téléchargement gratuit sur les sites de l'ADEME (www.ademe.fr/publications) et de GrDF (www.grdf.fr).

* L'étude livre une analyse tendancielle du marché et n'apporte pas d'appréciation sur la pertinence des techniques

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr.

GrDF EN BREF

GrDF est le principal opérateur du réseau de distribution de gaz naturel en France. Filiale indépendante du groupe GDF SUEZ, GrDF est présent dans 9 600 communes. Les 46 000 salariés de GrDF exploitent et entretiennent le plus long réseau d'Europe, soit 190 000 km de canalisations. Pour garantir la sécurité de ses 11 millions de clients, GrDF investit chaque jour 1 million d'euros dans la modernisation, la maintenance et la surveillance du réseau. Pour en savoir plus, www.grdf.fr

www.ademe.fr – www.grdf.fr

Relations presse ADEME – Mélanie Hôpital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / Magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

Relations presse GrDF – Laetitia Rossille (01 71 19 18 11) laetitia.rossille@grdf.fr

2/2